

Pour préparer votre recherche et votre venue en salle de lecture, vous pouvez vous aider du cadre de classement et des inventaires classés par série pour les archives anciennes et modernes.

Les archives communales anciennes et modernes sont classées selon le cadre de classement définit par l'arrêté du 31 décembre 1926. Ce plan préétabli fixe la répartition des fonds en séries et en sous-séries. Chaque série est représentée par une lettre qui correspond à un grand thème ; chaque sous-série est représentée par un nombre suivi de la lettre de la série.

REGISTRES PAROISSIAUX ET D'ÉTAT CIVIL – GÉNÉALOGIE

Les Archives municipales conservent précieusement les registres paroissiaux et d'état civil ainsi que les tables décennales (Naissance, Baptême, Mariage, Décès).

Le plus ancien registre paroissial que nous conservons à ce jour date de 1552. Suite à l'adoption du décret du 20 septembre 1792, la tenue des registres de l'état-civil est confiée aux municipalités et non plus à l'église. Ainsi, les Archives municipales collectent régulièrement les registres établis par l'État Civil de Meaux.

La consultation des registres s'effectue uniquement sur rendez-vous selon les délais de communicabilité en vertu de la loi 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives.

Les Archives municipales ne délivrent pas de copies et d'extraits des actes. Les demandes sont à effectuer auprès de l'Etat Civil.

Une partie des registres de la Ville de Meaux sont disponibles à la consultation en ligne sur le site des Archives Départementales de Seine et Marne (1552 – 1945 pour les naissances et les mariages ; 1552 – 1962 pour les décès) : <https://archives.seine-et-marne.fr/fr/etat-civil>